

Éditeur responsable : Laurent Hofinger / rue de la Croix André, 64 / 4550 Nandrin

Numéro 97 - Printemps 2006



PPNa Contact

Bulletin de l'association sans but lucratif

"Patrimoine du Pays de Nandrin"

Secrétariat :

rue de la Vaux, 8
4550 Nandrin
Tél. : 04.371.28.67

E-mail :

ppna@swing.be

Internet :

<http://membres.lycos.fr/ppna>

Banque :

068-2318469-02

Cotisation annuelle : 7,5 €

Conseil d'administration :

Président :

André Matriche

Vice-présidents :

Claude Delbrouck
Michel Van Harten

Secrétaire :

René Mawet

Trésorier :

Laurent Hofinger

Membres :

Albert Cavicchia
Gabriel de Potter
Jean Fonzé
Serge Mottet
Luc Willems

**Le PPNa est membre
d'Inter-Environnement Wallonie**

Sommaire

Éditorial

Enfin le printemps !.....3

Vie de l'Association

Notre Assemblée générale statutaire
du 23 février 2006.....4

Ça se passe près de chez vous

Les JNC vous invitent à découvrir
le jardin des plantes.....7

"Château-Gérard"

pseudonyme de Villers-le-Temple (4).....8

Environnement local

À la recherche des chemins perdus.....16

Environnement général

Vie des villes, vie des champs :
toutes pareilles17

Ça se passe près de chez vous

Attention ! Ralentissez !
Passage de grenouilles !.....22

Ici et ailleurs...

La Suède parie sur l'éthanol23

Production de bioéthanol en Belgique24

Quid du lotissement de Villers ?

Un silence inquiétant ?.....24

Enfin le printemps !

Lorsque ce premier bulletin de l'année vous parviendra, le soleil aura atteint l'équinoxe de printemps et la durée du jour sera alors approximativement égale à celle de la nuit. Et peut-être jouirons-nous alors d'une température plus clémente.

D'aucuns se plaignent, en effet, depuis des semaines déjà, de la longueur de cet hiver, marqué par de fréquentes chutes de neige. Ce qui les porte à douter sérieusement du réchauffement climatique qui bouleverse la vie de tant de gens sur notre planète. À ces sceptiques, nous leur conseillons de consulter des "anciens". Ils évoqueront vite la grande rigueur des hivers de leur jeunesse et se plairont à décrire, entre autres, la Meuse gelée, impraticable pour les péniches sans le passage répété des brise-glaces ainsi que... la présence de nombreux patineurs.

De toute façon, les perce-neige sont fleuris et les crocus pointent déjà leur nez chatoyant à travers l'épaisse couche de neige, avant-gardes courageux d'un renouveau qu'annoncent aussi les merles dès qu'un rai de soleil fait scintiller les campagnes. Pourtant, la nature est si belle sous la neige...



Le PPNa aussi aborde le printemps avec quelques nouveaux projets. Ceux-ci ont été évoqués lors de notre Assemblée statutaire du 23 février dernier. Rappelons qu'en vertu des nouveaux statuts de notre association, votés l'an passé, notre Assemblée statutaire aura dorénavant lieu en début d'année civile, au cours du mois de février.

Cette Assemblée a réuni un certain nombre de membres conscients de l'importance de notre action en faveur de la préservation de notre patrimoine dont nous aimons à rappeler qu'il englobe notre

cadre de vie et donc la qualité de celle-ci. Certes, nous aurions souhaité rencontrer une majorité de nos membres, mais les rigueurs de l'hiver ont sans doute refroidi les ardeurs de certains. Dommage ! Quoi qu'il en soit, deux nouveaux membres se sont présentés et ont désiré s'investir dans nos actions. Ils ont fait acte de candidature pour faire partie de notre Conseil d'administration. Qu'ils soient les bienvenus !

Parmi les projets évoqués, signalons seulement le plus ambitieux, à savoir la rénovation du vieux cimetière de Saint-Séverin que nous essayerons de mener à bien en collaboration avec le Syndicat d'initiative de Nandrin, ainsi que la Fabrique d'église. Les prochains bulletins feront bien sûr écho de l'avancement de ce projet.

L'Assemblée a ensuite assisté à la projection d'anciennes photos et cartes postales de nos villages tout en partageant le verre de l'amitié. □

Vie de l'Association

Notre Assemblée générale statutaire du 23 février 2006

Malgré des conditions météorologiques peu engageantes, une vingtaine de membres se sont rencontrés dans une ambiance décontractée, mais attentive pour prendre connaissance du rapport moral ainsi que des futurs projets de notre association exposés par le président.

Après avoir présenté les membres du Conseil d'administration dont il rappelle le fonctionnement, le président précise que le comité s'est réuni douze fois au cours de l'année civile écoulée, soit une fois par mois, le quatrième mardi du mois. Il salue à nouveau la qualité du travail fourni par son prédécesseur, Gabriel de Potter, qui a souhaité être déchargé de la présidence pour des raisons professionnelles et familiales.

Sont alors évoquées les diverses actions de notre association, à savoir, sans les développer :

- les conférences/débats intitulées "Soirées Kyoto" réalisées avec l'aide active d'un de nos membres, monsieur Guy Brassel, et dont l'objet était notre contribution individuelle à la réduction des gaz à effet de serre et corollairement la diminution de nos frais en énergie.
- la collaboration fructueuse avec le Syndicat d'initiative à son organisation de deux manifestations : une "Promenade Préhistorique" aux Rochettes et la "Route du Bois".
- la finalisation de l'implantation d'un panneau didactique auprès du métier à cercler.
- la participation aux deux Journées du patrimoine, avec l'organisation de la visite de la Tour de Nandrin puisque le thème de l'année passée était le Moyen Âge.
- la réimpression de nos cartes de promenades.
- nos actions pour soutenir le rejet par les habitants de Villers du projet de lotissement rue Baty Alnay.
- la publication régulière de notre bulletin.
- etc.

Le président évoque ensuite les projets envisagés pour cette année en soulignant que les événements peuvent influencer leur réalisation et éventuellement leur abandon pour d'autres priorités imposées par l'actualité. Retenons entre autres :

- la restauration du cimetière de Saint-Séverin en collaboration avec le Syndicat d'initiative et la Fabrique d'église. Il s'agit ici d'un projet ambitieux qui nous mobilisera sans doute pendant deux ans.
- la restauration d'un chemin de campagne envahi par la végétation qui le rend impraticable.
- la participation aux 18^e Journées du patrimoine les 9 et 10 septembre dont le thème cette année est "Patrimoine et Citoyenneté". Intitulé vague s'il en est. Il inclut "les monuments publics ou non et classés ou non, sauvegardés, entretenus, restaurés ou réaffectés grâce à l'action d'associations, de citoyens amoureux du patrimoine..." et cite les cimetières. Notre projet concernant le cimetière de Saint-Séverin s'inscrit donc bien dans le cadre du thème proposé.
- la poursuite des "soirées Kyoto".

- l'élaboration d'une vaste table de matières reprenant tous les sujets d'intérêt général qui ont été traités dans notre bulletin depuis au moins dix ans.
- la transmission de nos archives au fonds historique "Espace José Giot" où chacun pourra les consulter.
- bien évidemment, la rédaction et publication de notre bulletin trimestriel de contact avec les membres.
- et, last but not least, l'organisation d'un barbecue destiné aux membres (et sympathisants) du PPNa.

Cette énumération des différents projets n'est pas exhaustive et leur réalisation, répétons-le, est dépendante des événements.

À l'issue du rapport moral, le secrétaire présente le rapport financier qui est admis par l'assemblée, sans observation.

RECETTES		DÉPENSES	
Report exercice 2004	1698.25	Bulletin	46.81
Cotisations	423.50	Frais banque	10.29
Assemblée générale	22.91	Cartes promenade	27.00
Journées patrimoine	128.37	Cotisation iew	42.00
Divers	63.13	Dépôt des statuts	101.16
Total	2336.16	Total	227.26
		En caisse	2108.90
		Total	2336.16

L'assemblée procède ensuite au renouvellement du Conseil d'administration.

Le président rappelle que tout membre qui voudrait démissionner en cours d'année, peut le faire mais que sa démission officielle ne sera actée que lors de la prochaine A.G., ceci afin d'éviter des frais obligatoires auprès du greffe du Tribunal du Commerce qui sont lourds pour des associations comme la nôtre. Il annonce la démission, pour des raisons familiales, de notre trésorier, Eric Verga que nous remercions vivement pour son travail régulier et efficace.

Il signale que le secrétaire René Mawet et Serge Mottet sont en fin de mandat et qu'ils sont sortants et rééligibles.

René Mawet, Serge Mottet, Laurent Hofinger, Albert Cavicchia et Jean Fonzé proposent leur candidature. Les candidatures sont toutes acceptées à l'unanimité. Monsieur Paul Paulin se propose de nous aider dans l'introduction de dossiers auprès des autorités.

Notre ami Étienne Gérard nous présente ensuite une splendide carte de la commune de Nandrin sur laquelle est précisé l'endroit où se situent les arbres et haies remarquables. Celle-ci est offerte à notre association.

L'assemblée est clôturée par la projection d'anciennes photos de nos villages tandis que le verre de l'amitié est offert à chacun. □

Ça se passe près de chez vous

Les JNC vous invitent à découvrir le jardin des plantes



Quand ?

Le samedi 22 avril 2006

Où ?

À Fraiture E/C,
Rue Bouhaye, 36

Programme :

Dès 14 h : visite du jardin des plantes et de l'arboretum, cuisine sauvage, balade contée...

Dès 15 h : bourse aux plantes : vente et échange.

Dès 18 h : barbecue (réservation indispensable au 085.51.28.36).

En permanence : bar, tombola, exposition de photos et peintures animalières, projection de films "nature"...

Organisation : les JNC (Jeunes Naturalistes du Condroz), sous le patronage du Service des Affaires Culturelles de la Province de Liège.

"Château-Gérard"

pseudonyme de Villers-le-Temple (4)

The Life and Times of a Walloon Village, Harry Holbert Turney-High
Traduit de l'américain par A.M.

Les débuts de Château-Gérard



A toponymie de Château-Gérard, l'analyse de son vrai nom plutôt que le nom fictif utilisé dans cet ouvrage, indique que le site fut jadis une villa gallo-romaine. Un doute légitime a déjà été évoqué au sujet de l'existence d'un tel village. Pour autant que l'auteur puisse en être certain, le monument historique le plus ancien et la trace la plus ancienne d'une vie en communauté sont tous deux dus aux Templiers, cet ordre de moines soldats maintenant disparu dont les fautes et vertus sont toujours les sujets de controverses. En fait, les Templiers ont laissé à Château-Gérard plus que des monuments et des traces.

Le visiteur ressent aujourd'hui leur influence sur la culture, ou l'esprit de communauté, et est porté à être plus conscient de leur influence que de celle des Chevaliers de l'Hôpital¹ qui leur succédèrent là-bas.

Longtemps avant que les Templiers ne s'intéressent à Château-Gérard, ils possédaient le village de La Bavardie² situé au sud. Là, ils jouissaient de presque tous les droits et avaient un petit couvent. Nul ne sait exactement quand ce domaine fut fondé ou dans quel but les austères et militaires [sic] Cisterciens l'établirent là. On sait toutefois qu'ils n'avaient aucune possession ou droits seigneuriaux à Château-Gérard avant la fondation du couvent fortifié là-bas. La dîme, ou dixième partie du revenu du domaine, appartenait à un seigneur séculier dont le siège se trouvait dans la commune située à l'est.

¹ Hospitaliers ou Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem ou Chevaliers de l'Hôpital Protecteurs d'un hôpital construit à Jérusalem avant la première croisade (1095).

² La Bavardie ? situé au sud de Villers ?Où ?

Au cours du treizième siècle, un baron séculier, mourant et pris de remords à cause de ses péchés, légua une grande partie des terres de notre commune à l'Ordre du Temple. Le Prieur de La Bavardie compléta le reste de la propriété par achat. Alors, pour des raisons méconnues à ce jour, le Frère Gérard, un chevalier de la région de Normandie, au cours du deuxième quart du treizième siècle, quittant le service du Grand Maître à Paris, fit halte à La Bavardie pour se sustenter, et voyant au nord un rocher peu élevé et nu, alors inhabité, décida d'y construire son nouveau couvent fortifié.

Le domaine des Templiers, vaste quoique dispersé, était divisé en districts administratifs appelés provinces, chacune dirigée par un précepteur³ ; mais, bien que de nombreux supérieurs des Templiers à Château-Gérard portaient le titre de précepteur, le couvent n'obtint jamais complètement le statut de capitale d'une province. Il dépendit toujours de la Province de France, c'est-à-dire en fait l'Ile de France, non pas la nation moderne. Pourtant, alors qu'il n'était vraiment qu'une commanderie, ou siège d'un prieur conventuel soldat en ce qui concerne son administration interne, il devint en fait le siège d'un grand dignitaire de l'Ordre. Dans les relations extérieures, le commandeur local était souvent un précepteur ou précepteur général. Le précepteur général des maisons de Hesbaye vécut toujours à Château-Gérard, officiant également comme commandeur local ; et le préceptorat de Hesbaye inclut souvent le district beaucoup plus vaste et plus puissant de Brabant. D'ailleurs, le diocèse principautaire de Liège comportait la plus grande concentration, en Europe, de couvents où vivaient des Templiers en garnison. Les princes évêques accueillèrent les Templiers et employèrent fréquemment leurs épées, comme ils y étaient habilités en tant que princes religieux. Le village devint, dès lors, un centre de commande, servant non seulement le Pays de Liège mais gouvernant jusqu'à une vingtaine de couvents et de fermes importantes en dehors des frontières du Pays de Liège, dans le comté de Namur, de Looz et le nord du Luxembourg.

Château-Gérard grandit, tout comme un par un les Temples ou Seigneuries du Temple ; les différents bailliages, couvents, prieurés, domaines indépendants passèrent sous l'autorité du Commandeur

³ Un des grands dignitaires des Templiers (précepteur a ici le sens de commandeur).

de Hesbaye, qui bientôt rivalisa en puissance avec les autres commanderies belges, de Flandres, du Hainaut et du Brabant.

Le village devint la capitale d'un grand souverain monastique et dut offrir l'hospitalité à ses visiteurs. Il y avait un va-et-vient continuel de seigneurs séculiers et de marchands, car en des temps aussi troublés, les riches déposaient des coffres contenant leur surplus monétaire et leurs richesses pour les faire garder en sécurité à l'intérieur du donjon des puissants et scrupuleusement honnêtes supérieurs des Templiers, malgré leur arrogance. Ainsi, Château-Gérard devint un centre bancaire, aussi important à cette époque que Bruxelles de nos jours. La commune ne devait plus jamais connaître une telle importance.

Tout ce qui précède ne concernait que les "grands" de l'époque. Qu'en était-il des paysans ? Ils restaient les fermiers du Néolithique adaptés au système féodal avec des apports de l'Âge du Métal, des époques romaines et germaniques, ce qu'ils avaient toujours été avant que Frère Gérard n'arpente le rocher. Les paysans laissent des traces archéologiques, pas des traces historiques. En tout cas, le Commandeur Gérard rassembla des paysans provenant des dépendances proches, les mit au travail : cultivant les champs fertiles, défrichant des forêts pour créer de nouveaux champs et, pendant les saisons de repos, construisant le château et l'église de la paroisse. De nos jours, on peut encore voir ces dernières, mais peu de maisons de laïques subsistent de cette époque. Certaines maisons en pierre situées en périphérie du village furent construites sous l'administration de Gérard ; sa brasserie qui étanchait la soif des gens de l'endroit jusqu'à ce qu'elle soit acculée à la faillite par les grosses corporations liégeoises il y a deux décennies, et le moulin qu'il construisit - répara et agrandit - moud toujours les grains du village.

Que pensaient les paysans des Templiers ? L'histoire écrite fut détruite pendant la persécution de l'ordre par Philippe le Bel, roi de France, mais on peut en avoir une idée du fait que les gens simples du village se souviennent des Templiers, tandis qu'ils ont complètement oublié l'ordre de Malte qui leur succéda. Ils disent toujours en évoquant le folklore local : "Ces choses se passaient au temps des Templiers, au dix-septième siècle". Ou ils pourraient dire : "Les Templiers étaient de gentils seigneurs bien qu'ils fussent

sévères, toujours pleins d'égards et justes, mais ils ne vous laissaient jamais agir à votre façon. Vous deviez faire les choses comme ils l'entendaient, même pour votre propre bien, car ils étaient les Templiers, et vous deviez ôter votre bonnet devant les chevaliers quand vous les rencontraiez sur le chemin parce qu'ils étaient les Templiers et que vous, vous étiez un "petit", un paysan. Seuls les gens cultivés savent que les chevaliers de Malte gouvernèrent le château plus longtemps que les Templiers.

Cette prééminence pourrait peut-être s'expliquer par le fait que Château-Gérard a toujours été, de son propre chef, un siège important des Templiers. L'Ordre des Hospitaliers, qui lui succéda, ne l'a jamais considéré que comme un poste excentrique. Toujours plus de simples moines, moins conscients de leur rang temporel que les chevaliers de Malte, que des Franciscains ou des Dominicains. Les Templiers recrutaient, formaient et gardaient leur personnel à Château-Gérard à moins qu'ils n'aient une mission particulière ailleurs. Les chevaliers en titre, les nobles frères de la ligne de front de la cavalerie disposant de sièges dans le chœur [de l'église] qui doivent être obligatoirement occupés une fois que l'on est dans l'Ordre, faisaient peu de cas de leur noblesse.

C'est vrai, le manteau blanc séparait les chevaliers nobles des simples sergents et des frères laïques vêtus en brun. C'est vrai, la constitution des Templiers, centralisée et autocratique, par contraste avec les ordonnances des Hospitaliers, contribua à causer leur ruine ; mais les Templiers, contrairement aux Hospitaliers, accordaient peu d'intérêt aux cours brillantes de l'Europe. Ils considéraient Château-Gérard comme une place importante ; les Hospitaliers la considéraient comme provinciale. Après la chute du Royaume Latin de Jérusalem⁴ au cours des dernières années du treizième siècle, les Templiers avaient peu à faire à l'exception d'administrer des domaines comme notre village.

Les Hospitaliers prirent la mer et menèrent une guerre navale contre les Sarrasins pendant de nombreux siècles. Leurs maisons en Belgique étaient considérées comme de simples sources de revenus

⁴ Royaume Latin de Jérusalem : fondé en 1099 lors de la première croisade, il couvrait l'actuel Israël, une partie de la Jordanie et du Liban. La reconquête musulmane de Saint-Jean d'Acre, en 1291, scella le destin de ce royaume.

avec lesquels ils pouvaient ériger de magnifiques palais monastiques à Valletta⁵ pour y monter les quilles des vaisseaux destinés aux hommes de guerre, et pour louer des mercenaires archers afin de fournir en garnison leurs forteresses et leurs navires lorsque leurs propres hommes de troupes étaient en nombre insuffisant.

Aussi sévères qu'ils aient pu être, les Templiers, semble-t-il, se souciaient plus des paysans que les chevaliers de Malte. Il existe dans la commune un champ appelé le Champ de la Peste qui semble avoir été un lieu où les Templiers rassemblaient et soignaient ceux qui souffraient des nombreuses épidémies qui balayaient l'Europe au Moyen Âge. L'Ordre de Saint-Jean, en tant qu'ordre hospitalier, a toujours considéré les soins dispensés aux malades comme un devoir, peut-être plus encore que le service militaire armé, mais il n'y a aucune trace démontrant que les Hospitaliers se soient jamais souciés le moins du monde des malades du Condroz. Et de même, dans l'enceinte du château, il y a peu de huttes ou de pièces qui signalent, jusqu'à ce jour, des endroits où les Templiers abritaient les indigents de la commune ; alors que le soin des malheureux était et est encore une des obligations principales des chevaliers de Malte, il n'existe aucune trace démontrant qu'ils se sont particulièrement appliqués pour remplir cette obligation à Château-Gérard.

Il se peut aussi que le nom des Templiers soit plus prestigieux parce que l'Ordre a construit le château, le monument le plus remarquable du village. Les gens simples se souviennent de cela et attribuent aux Templiers des capacités d'ingénierie exceptionnelles. C'est autour des Templiers que le folklore concernant le château se concentre. Ce sont eux qui soumièrent les nains de seulement trois pieds de haut et les obligèrent à construire des tunnels de tous côtés pour servir de chemins d'évasion d'un château assiégé à un autre. Et, en fait, il est vrai qu'il y a un tunnel partant de la base d'une des tours du château en direction de la dépendance des Templiers à La Bavardie. Au début de ce siècle, aux frais de la ville de Liège, le tunnel fut dégagé et exploré sur une distance de quatre kilomètres, mais on ignore jusqu'où il se prolonge. Un affaissement en avait scellé l'extrémité, et les explorateurs durent rebrousser chemin par manque d'oxygène.

⁵ Valletta : La Valette : capitale et port de l'île de Malte.

On ne considérait pas les Templiers comme des hommes redoutables, ainsi que leurs ennemis les ont décrits. Ils n'étaient pas des ivrognes, comme leurs ennemis l'ont dit, répandant le slogan de *bibere temporaliter*⁶ parce qu'ils aimaient boire. Le village ne se souvient pas d'eux comme des hérétiques, mais comme des martyrs ; non pas comme des homosexuels, mais comme des moines pratiquant le célibat. Il se souvient d'eux comme des absolutistes, décrétant qui devait être "fermier"- c'est-à-dire exploitant de ferme - et qui devait être employé au château. Les Templiers ne toléraient aucun choix personnel dans de telles matières, pas plus qu'ils ne toléraient toute impertinence de la part de leurs subordonnés.

Les chevaliers de Malte, en fin de compte indifférents à une telle attitude, peuvent avoir encouragé la démocratie, l'autarcie, et l'indépendance parmi les gens du commun ; mais ce furent les sévères Templiers qui firent un monument pour eux-mêmes dans le souvenir du peuple. La valeur économique du domaine seigneurial fondé par Frère Gérard n'est pas connue. Toutefois, une idée approximative peut être avancée en comparant une comptabilité de 1313, juste après la suppression [de l'Ordre du Temple], lorsque Château-Gérard fut transféré aux Hospitaliers, avec un compte rendu des biens ajoutés au domaine peu après sa fondation, datant de 1248.

L'exposé de 1313, vraisemblablement de l'entièreté du domaine, dresse la liste suivante :

- 326 acres (132 ha)⁷ de terre arable, produisant 1 128 boisseaux⁸ de grain par an
- 101 acres (40,84 ha) en friche
- 121 acres (48,96 ha) de pâture
- 27 acres (10,92 ha), dans un petit domaine dépendant situé à l'ouest
- 843 acres (341,15 ha) de forêt, dégageant tous les dix ans un rapport d'une valeur de 20 sous de Tournay valeur annuelle, de sorte que les Templiers entretenaient en permanence deux gardes forestiers

⁶ *Bibere temporaliter* : boire de temps en temps.

⁷ Acre : unité de surface en GB et aux EU égale à 4 046,86 m².

⁸ Un boisseau : ancienne mesure de capacité : environ un décalitre. Mesure de capacité équivalant aux EU à 36 litres.

- 94 acres (38 ha) dans le domaine à l'est, qui avait été jadis le siège des deux domaines avant que tous les biens ne soient transmis à l'Ordre, produisant 5 000 livres d'avoine par an.
- 2 moulins dégageant un profit de 15 000 livres de seigle par an comme droits féodaux sur les terres à céréales des paysans.

Le compte rendu de 1248 concernait des biens ajoutés au domaine d'origine de Château-Gérard provenant d'un litige à l'issue favorable, à la cour du prince évêque avec l'abbé de Saint-Hubert, au sujet de certains privilèges concernant la dépendance des Templiers à La Bavardie. Les biens suivants, soustraits de ceux listés ci-dessus, peuvent donner une idée approximative de la taille et de la valeur du domaine lorsque Frère Gérard en fit son siège.

- 284 acres (114 ha) de terre arable, morcelés, rapportant environ 984 boisseaux par an (35 424 litres)
- 27 acres (10,92 ha) de prairie, rapportant en moyenne 20 charretées, de foin par an
- 174 acres (70,41 ha) de forêt, répartis en quatre unités, rapportant 20 sous de Tournay tous les douze ans
- 1 moulin, dont le revenu est inconnu
- 1 brasserie, dont les droits exclusifs autorisaient les seigneurs du domaine à dégager en droits 15 000 livres d'épeautre et 100 sous de Tournay en espèces annuellement.

Les chiffres concernant les terres arables dans les deux listes se rapportent aux revenus provenant des fermes directement exploitées par les serfs de l'Ordre. L'Ordre, en tant que seigneur, percevait aussi la dîme d'un nombre inconnu de francs tenanciers⁹ [petits propriétaires] et de journaliers. On ignore combien il percevait de cette façon dans les premiers temps du domaine, mais on estime que c'était dérisoire. On sait toutefois que grâce au procès contre l'Abbé de Saint-Hubert, il percevait 12 500 livres d'épeautre et d'avoine par an des petits propriétaires de La Bavardie qui n'étaient pas les serfs des Templiers. La valeur du domaine [de Château-Gérard] ne diminua pas au début de l'ère des Hospitaliers, bien que son importance économique pour l'Ordre de Malte déclina très manifestement sous le règne des derniers commandeurs, de toute évidence à cause de l'échec de la perception

⁹ "Franc tenancier" : celui qui tenait en roture des terres, mais en avait racheté les droits. Se dit aujourd'hui quelquefois d'un petit propriétaire qui tient une ferme dépendant d'une plus grosse "roture" héritage d'un vilain (non noble) (Littré).

des droits et soi-disant à cause de la démocratisation de la commune. Une liste des commandeurs des Templiers à Château-Gérard peut être établie ; ils étaient souvent précepteurs de territoires plus vastes.

1. Frère Gérard, qui mourut en 1263, pas dans une commanderie locale, paraît-il.
2. Frère Renaud, précepteur du Hainaut et du Brabant, agissant pour les Templiers de Bilrouart, comté de Namur, à partir du 21 juin 1240.
3. Frère Walter, commandeur de la maison de la milice du Temple en Hesbaye, exerçant la fonction de commandeur de La Bavardie en Condroz, à partir du 28 avril 1248.
4. Frère Ingelbrann, commandeur des maisons de la milice du Temple en Brabant, à partir du 25 mai 1256.
5. Frère Géraud, commandeur des maisons de la milice du Temple en Hesbaye et Brabant, à partir du 5 juin 1257.
6. Frère Gérard, précepteur de Hesbaye, en fonction comme commandeur pour la maison de Château-Gérard, à partir du 16 novembre 1260.
7. Frère Gérard, précepteur du Brabant et de Hesbaye, à partir du 6 février 1261.
8. Frère H..., commandeur du Brabant et de Hesbaye, à partir du 5 février 1262.
9. Maître Gérard du Temple, agissant pour la maison de Bierset en Hesbaye, à partir du 28 novembre 1265.
10. Frère Renier de Villers, partagea le titre de maître avec un autre frère (co-master) du Temple en Hesbaye, à partir de septembre 1275.
11. Frère Henri de Lille, commandeur du Temple en Brabant, à partir du 28 janvier 1286.
12. Frère Renier, maître de la maison de milice du Temple en Hesbaye, à partir du 17 octobre 1289.
13. Frère Renier, appelé de Villers, promu par la suite pour commander tous les Templiers de Germanie, à partir du 29 mai 1292.
14. Frère Jacques de Bruges, précepteur général des maisons de la milice du Temple en Brabant, à partir du 5 octobre 1293.
15. Les précepteurs de Hesbaye et de Brabant étaient mentionnés individuellement par leur titre et non par leur nom dans le rapport transmis à Paris entre le 4 juillet 1295 et le 2 juillet 1296.

L'Ordre du Temple fut dissous en 1311 sous l'influence du roi de France, Philippe le Bel, jaloux de la prospérité et de la puissance des Templiers. Leurs propriétés furent offertes à l'Ordre des Hospitaliers en 1312.

À suivre...

□

À la recherche des chemins perdus...



La grande majorité des chemins et sentiers nous ont été légués par nos ancêtres. Ils permettaient d'atteindre le centre du village, l'église et son cimetière, les pâtures, les champs ou les bois ou simplement le village ou hameau voisin. Ils constituaient les "artères" de la vie sociale des villageois d'antan.

Hélas ! la plupart des chemins ont disparu, élargis ou transformés en voiries asphaltées, par suite des impératifs de mobilité de la vie moderne.

D'autres ont succombé aux opérations de remembrement, à la création de nouveaux lotissements, au labour pirate, et même à des obstacles dissuasifs posés volontairement sur leur parcours par des particuliers peu scrupuleux. Bref, de nombreux sentiers et chemins ont été morcelés, usurpés ou détruits, et donc rendus inutilisables, ayant ainsi perdu leur fonction initiale de lien.

Ceux qui ont été épargnés ont, malheureusement, trop souvent été négligés par les services responsables.

Et pourtant, ces voies vertes constituent une alternative sécurisante au déplacement motorisé. Ils sont souvent les derniers espaces naturels dans nos campagnes urbanisées où subsiste encore une biodiversité disparue la plupart du temps le long de nos routes. Et surtout, elles nous offrent la possibilité de nous promener dans un calme bienfaisant, loin des pots d'échappement, le plaisir de redécouvrir mille et une odeurs qu'exhalent la campagne et les bois, sans oublier tous les bruits naturels qui enchantent les oreilles attentives...

Quelques communes en Wallonie, telles Wanze et Hotton, se sont lancées dans un projet pilote de réhabilitation de leurs chemins

et sentiers menacés de disparition. Et nous à Nandrin, où en sommes-nous ?

Il y a plus de dix ans déjà que le PPNa, conscient de ce patrimoine à l'abandon, a été actif dans ce domaine. Avec l'aide des scouts de Nandrin, il a procédé à l'élagage et défrichage d'un chemin joignant la Croix Claire au hameau de La Vaux. Depuis lors, le pouvoir communal a accordé une certaine attention à nos anciens chemins, mais il reste beaucoup à faire.

À la bonne saison prochaine, nous enfileurons nos bottines et, afin de montrer l'exemple, nous rendrons vie à un chemin qu'il nous reste encore à déterminer. Les possibilités ne manquent pas. Et les bonnes volontés ?

Environnement général

Vie des villes, vie des champs : toutes pareilles

Nos campagnes sont en mutation. Accès au logement, aménagement du territoire, mobilité, cohésion sociale, agriculture... les défis poussent comme des chardons et piquent déjà de nombreux "ruraux". Débroussaillage par Marc Mormont, professeur de sociologie à l'Université de Liège, site d'Arlon, dans un département spécialisé dans les questions environnementales.

Finie la campagne de papa ?

Finie en tout cas celle de bon-papa. Historiquement, il y a un siècle, dans les campagnes wallonnes, les populations étaient majoritairement occupées à des activités agricoles ou artisanales liées à des ressources locales. Elles vivaient en quasi-autarcie et étaient très attachées à leur territoire. La ville, elle, concentrait les activités marchandes, administratives, de service. Vous n'avez plus aujourd'hui cette distinction entre un espace socio-économique rural et urbain.

Nous ne sommes plus dans deux mondes sociaux radicalement différents, même si les choses ne sont pas parfaitement homogènes et uniformes. Ce qui fait davantage la distinction entre le rural et l'urbain, c'est le type de milieu environnemental dans lequel on vit. En faisant attention à cette particularité : l'environnement dans lequel vivent les ruraux aujourd'hui, ils n'en vivent éventuellement pas, ils le consomment souvent comme cadre de vie tout en travaillant en ville ou dans une industrie. Attention aussi à l'échelle de référence : vue de l'Europe, la Belgique - avec sa densité de population - pourrait être assimilée à une grande ville.

Vous dites que les modes de vie diffèrent peu. Est-il alors encore valable de distinguer ruraux et néo-ruraux ?

Le terme "néo-ruraux" a été inventé il y a une trentaine d'années, parallèlement à l'essor de l'automobile, lorsque nous nous sommes aperçu que nous n'étions plus dans un monde où les ruraux émigrent vers les villes, mais à l'inverse, où des citadins viennent s'installer à la campagne pour y profiter du cadre de vie et d'un logement moins cher. Cette migration a provoqué et provoque toujours un redéveloppement démographique dans les campagnes belges.

Pouvons-nous dire pour autant qu'il y a d'un côté des "ruraux", qui sont les vrais villageois de souche, et de l'autre côté des "néoruraux" ? Les choses sont bien plus compliquées que cela. Dans tous les villages, vous avez des gens installés là depuis dix générations, deux générations, dix ans. Et la plupart vivent aujourd'hui à la campagne exactement comme dans les villes. Qui, aujourd'hui, ne fait pas ses courses au supermarché, ne passe pas ses vacances hors du domicile, ne travaille pas à une certaine distance... ? Nous sommes tous mobiles continuellement et l'endroit où l'on habite n'est pas celui où l'on fait tout. C'est typiquement cela un mode de vie urbain. Où que l'on vive.

Le fait d'habiter à la campagne mais d'adopter un mode de vie urbain pose-t-il problème ?

Le premier effet, c'est la diminution de la cohésion sociale et de l'interconnaissance des gens en milieu rural. Elles sont beaucoup plus

faibles qu'il y a un demi-siècle, où les gens vivaient 365 jours par an dans leur village, y travaillaient, s'y mariaient... Cela est renforcé par l'hétérogénéité de la population, composée d'agriculteurs qui travaillent et vivent de leurs terres, de simples résidents, de seconds résidents, de gens qui ont envie de s'investir dans le tissu local et d'autres qui consomment passivement leur cadre de vie...

Par ce caractère hétérogène de la population et de ses attentes, les questions d'environnement deviennent cruciales et sont l'objet de désaccords profonds. Schématiquement, la personne habitant à la campagne, mais travaillant à l'extérieur, voit ce milieu comme un havre de paix et l'agriculteur y voit une ressource économique intéressante. Chacun a donc une vision très différente de ce que doit être l'environnement et de comment le gérer.

Comment arriver à encourager et à pérenniser la participation citoyenne dans un milieu rural où la cohésion sociale est de moins en moins présente et où une frange importante de la population est de plus en plus mobile ?

C'est justement là que la participation citoyenne est importante, parce qu'aujourd'hui, ce que l'on doit faire d'un territoire, d'un village, d'un quartier, n'est plus écrit à l'avance et ne met pas tout le monde d'accord. Il est donc d'autant plus important d'éduquer les gens à la discussion, à la participation, à la consultation, à leurs droits et devoirs...

Très souvent, la participation citoyenne est vécue par les décideurs comme un obstacle au développement, alors que les pays qui ont développé le plus ces pratiques - le Danemark et les Pays-Bas - sont ceux qui se portent le mieux socio-économiquement. Nous allons devoir économiser l'espace et en rationaliser l'usage, mais cela ne se fera pas sans l'adhésion des gens. Pour cela, il faut leur demander ce qu'ils veulent faire de leur quartier, de leur village, de leur territoire.

"Économiser l'espace et en rationaliser l'usage", vous posez là la question de l'aménagement du territoire.

Oui. Il est urgent de définir quelles sont les véritables vocations de nos campagnes. Il y a une tendance à considérer qu'en milieu rural, il y a de l'espace bon marché et qu'on peut donc y installer tout et n'importe quoi : centres commerciaux, industries, autoroutes, décharges... Même la politique de construction de logements n'y est pas suffisamment raisonnée et raisonnable. Il y a un certain gaspillage de l'espace rural en Belgique, qui est pourtant loin d'être abondant.

L'urbanisation sera l'un des problèmes les plus difficiles à gérer à l'avenir. Nous avons opté pour un mode d'urbanisation excessivement diffus en laissant les gens s'installer n'importe où et les villages s'étirer le long des grands axes. C'est à la fois lié au développement automobile et à la mentalité belge individualiste chérissant la maison 4 façades. Cela comporte des coûts économiques et environnementaux importants en termes de constructions d'infrastructures. Mais cela engendre aussi des coûts en matière de mobilité et d'énergie. Alors que le prix du pétrole est en hausse constante, alors que le protocole de Kyoto nous impose des économies d'énergie, nous vivons dans un espace nous forçant à en dépenser. L'utilisation de l'énergie dans nos campagnes est l'un des principaux défis pour l'avenir. Ce défi nous amènera un jour ou l'autre à repenser complètement la manière dont nous occupons le territoire. La mobilité va devenir de plus en plus coûteuse et cela aura des effets très graves pour certains milieux ruraux et certaines catégories de population qui, si elles sont privées de mobilité, seront privées de tout.

Vous parlez du redéploiement démographique dans les villages. La pression exercée sur le logement "à la campagne" n'est-elle pas aussi l'une des nouvelles donnes du milieu rural ?

Si, d'autant que cette pression chasse les plus pauvres. Si vous prenez par exemple la région du Sud-Luxembourg aujourd'hui, se loger devient très difficile pour les gens aux revenus moyens ou faibles. Avec la proximité du grand-duché de Luxembourg et de ses salaires élevés, cette région devient une simple zone résidentielle, une "zone dortoir". Il y a le même problème dans d'autres régions, provoqué par l'afflux du tourisme, la proximité d'une grande ville... Si les tendances actuelles continuent, les populations pauvres vont

être exclues des milieux ruraux. Mais il faut mettre cela en tension avec les droits individuels de propriété. Pas évident à réguler, mais nécessaire.

Quelle est la place de l'agriculture, alors que seulement un agriculteur sur cinq aura un successeur ?

À l'heure de la libéralisation et de la mondialisation, quels types d'activités agricoles peut-on espérer conserver dans les milieux ruraux wallons ? On ne s'en sortira qu'en jouant sur la qualité, sur la diversification, sur des circuits courts entre le producteur et le consommateur, sur une agriculture de service (entretien des espaces)...

Un autre enjeu important est de raisonner les questions agricoles en termes de projets de territoire. Quel projet pour quel territoire ? Quelle place de l'agriculture et quelles filières développer dans ce territoire ? Par exemple, la Gaume et le Sud-Luxembourg pourraient représenter un territoire cohérent, dans lequel les problèmes sont à peu près les mêmes, et à partir duquel on pourrait concevoir un projet commun.

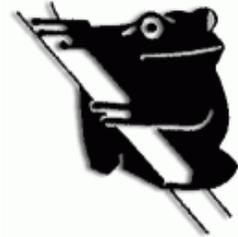
L'éducation a-t-elle un rôle spécifique à jouer ?

En matière d'éducation à l'environnement, ce qui me semble important à développer est une éducation à la diversité des usages et des perceptions qu'on a de l'environnement. Par exemple, la forêt du chasseur n'est pas celle du forestier, ni celle du promeneur, ni du naturaliste. Idem pour la campagne. Dès l'éducation la plus basique, on doit apprendre à voir cette diversité d'approches et à comprendre qu'il y a plusieurs environnements et plusieurs manières de les utiliser.

Cela vaut également dans nos milieux professionnels et administratifs. Une éducation à la négociation, à la médiation, à la paix y est nécessaire. Pour que, lorsqu'un agriculteur veut installer une nouvelle porcherie, les personnes concernées se mettent autour de la table avant de se harponner.

Attention ! Ralentissez ! Passage de grenouilles !

En mars, déjà en février lorsque la température est plus clémente que cette année, les crapauds, grenouilles et autres tritons sortent de leur torpeur hivernale et entament leur migration printanière vers les mares et étangs où ils se reproduisent. C'est notamment le cas, dans notre région, sur les routes situées aux alentours de la mare aux joncs, près de l'athénée Air Pur à Seraing.



Hélas ! Si leur itinéraire croise une route fréquentée par les voitures, c'est l'hécatombe ! Chaque année, plusieurs milliers d'individus périssent écrasés par des automobilistes peu respectueux de la nature et fort ignorants du rôle important joué par les batraciens dans la destruction des moustiques et autres insectes nuisibles. Peut-être faudrait-il favoriser la prolifération des grenouilles sur l'île de la Réunion pour aider à enrayer l'épidémie de chicoungounya ?

Vous pouvez venir en aide aux batraciens menacés en participant à l'une des opérations de sauvetage organisées ce printemps par quelques équipes de bénévoles et associations, aux quatre coins de la Wallonie et de Bruxelles.

L'ASBL Natagora fait appel aux volontaires !

À défaut de participer à une opération de sauvetage, pensez à lever le pied lorsque les panneaux vous informent du passage de ces sympathiques petits migrants et ne craignez pas d'impatienter les automobilistes qui vous suivent. C'est pour la bonne cause !

Des renseignements peuvent être obtenus en téléphonant au numéro 081.83.05.70, en écrivant à franck.hidvegi@natagora.be ou en consultant le site <http://www.natagora.be/rainne>. □

La Suède parie sur l'éthanol

Il existe en Suède une volonté des pouvoirs publics d'agir d'une façon concrète afin de mieux combattre le réchauffement climatique et casser, par là même, la dépendance du pays aux énergies fossiles. D'une pierre, deux coups !

En effet, le gouvernement suédois encourage les automobilistes à opter pour un véhicule roulant à l'éthanol en multipliant les incitants financiers :

- parkings gratuits dans de nombreuses villes,
- dispense de péage routier à Stockholm,
- réduction de 20 % sur la taxe de circulation,
- carburant détaxé moins cher (0,72 €/l).

De plus, une nouvelle législation est aussi en préparation afin de réduire les taxes sur les nouveaux véhicules les plus propres qui roulent aux biocarburants. Le gain pour l'automobiliste varie de 2 000 à 4 000 € par an selon le kilométrage.

L'éthanol est actuellement produit au départ de la canne à sucre et de la betterave. Il est importé du Brésil (75 %) dont tous les véhicules fonctionnent depuis longtemps avec ce carburant, et de France. Mais la Suède programme la construction de cinq unités de production d'éthanol au départ de résidus forestiers, ce qui ne manque pas dans le pays.

L'éthanol a un effet bénéfique immédiat sur le climat car les émissions de gaz à effet de serre sont réduites de plus de 80 %. Bref, il est excellent pour l'environnement et... pour le portefeuille. Actuellement, le carburant utilisé en Suède est constitué de 85 % d'éthanol et de 15 % d'essence classique.

Et en Belgique ?

Soumise aux obligations européennes, la Belgique devra intégrer 5,75 % de biocarburants dans ses carburants traditionnels pour

2010. Le principe de la défiscalisation a été arrêté et la production de biodiesel et de bioéthanol devrait démarrer en 2007 à Wanze (sucrierie) et à Gand. Mais, le développement de la production et de l'utilisation de l'éthanol 85 %, comme en Suède, dépend de la volonté politique. On verra !

"En 2020, plus aucune habitation n'aura besoin de pétrole pour se chauffer. Et plus aucun automobiliste ne sera obligé d'utiliser du pétrole".

Mona Sahlin, ministre suédoise du Développement soutenable.



Production de bioéthanol en Belgique

La Raffinerie tirlémontoise a pris, à la date du 19 janvier 2006, la décision finale d'investir dans la création d'une unité de production de bioéthanol à la sucrierie de Wanze. Biowanze nécessitera un investissement de 200 millions d'euros et permettra la création de 80 emplois directs et de nouveaux débouchés pour les producteurs de betteraves et de céréales. Dans la foulée, dès 2007, la Belgique favoriserait fiscalement l'utilisation d'un carburant contenant 7 % de bioéthanol (85 % en Suède). Mais, les décisions politiques prennent du retard...



Quid du lotissement de Villers ? Un silence inquiétant ?

Pas de nouvelle, bonne nouvelle ? Rien ne transpire. Ni les habitants du quartier concerné, ni les membres de la défunte CCAT, qui s'avère ne jamais avoir existé légalement, ne savent quel sort est réservé à leurs doléances. Voilà qui n'augure rien de bon, surtout lorsque l'on apprend que, malgré deux avis négatifs émis par la CCAT, le Collège échevinal de Nandrin a autorisé l'implantation d'une station d'essence supplémentaire le long de la route du Condroz, à quelque 300 mètres d'une autre station semblable. En prime : abattage de plusieurs arbres classés.

